



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque Commune de Chantenay-Saint-Imbert

Pétitionnaire :

Société SOLEIL ÉLÉMENTS 29 dont le siège social est situé 5 rue Anatole France– 34000 Montpellier

Objet de la demande :

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 13,10 MWc située au lieu-dit "La Varenne", sur le territoire de la commune de Chantenay-Saint-Imbert.

Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur :

Du mardi 5 mars 2024 à partir de 9h00 au vendredi 5 avril 2024 jusqu'à 17h00 (32 jours consécutifs).

M. Yves GALLOIS, fonctionnaire à la retraite, commissaire enquêteur titulaire (ou son suppléant), se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Chantenay-Saint-Imbert les :

- mardi 5 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- mercredi 13 mars 2024 de 14h00 à 17h00
- samedi 23 mars 2024 de 8h30 à 11h30
- jeudi 28 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- vendredi 5 avril 2024 de 14h00 à 17h00

Pièces mises à disposition du public et renseignements :

Dossier de demandes de permis de construire (comprenant notamment une étude d'impact dans laquelle est inséré un résumé non technique du projet).

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet : M. Loann DESPLANQUES – société SOLEIL ÉLÉMENTS 29 - 5 rue Anatole France – 34000 Montpellier (Téléphone : 07.57.44.27.63 – Courriel : loann.desplanques@elements.green).

Lieux de consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »,
- à la mairie d'Azy-le-Vif, Chantenay-Saint-Imbert, Livry, Saint-Pierre-le-Moûtier, Toury-sur-Jour, Tresnay (Nièvre), Aubigny, Saint-Léopardin-d'Augy (Allier), au siège de la communauté de communes Nivernais Bourbonnais (Nièvre), ainsi qu'à celui de la communauté d'agglomération Moulins Communauté
- au Pôle Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions durant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur titulaire, M. Yves GALLOIS, à la mairie de Chantenay-Saint-Imbert, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public,
- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/soleil-de-chantenay>,
- par voie électronique, à l'adresse associée au registre dématérialisé suivante :
soleil-de-chantenay@mail.registre-numerique.fr.

Décision :

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies d'Azy-le-Vif, Chantenay-Saint-Imbert, Livry, Saint-Pierre-le-Moûtier, Toury-sur-Jour, Tresnay (Nièvre), Aubigny, Saint-Léopardin-d'Augy (Allier), aux sièges de la communautés de communes Nivernais Bourbonnais (Nièvre) et de la communauté d'agglomération Moulins Communauté (Allier), ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications" – rubrique "Enquêtes publiques État").